

Conditions Générales de Ventes

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société **Les Démolisseurs Bretons** (ci-après "le Prestataire") et ses clients professionnels ou particuliers (ci-après "le Client"), dans le cadre de prestations de démolition, démantèlement, curage, évacuation ou tout autre service mentionné dans le devis.

2. Devis et commande

Les devis émis par le Prestataire ont une validité de 30 jours. La signature du devis par le Client, avec la mention "Bon pour accord", vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV. Toute commande est ferme et définitive.

3. Prix et modalités de paiement

Les prix indiqués sont hors taxes (HT), sauf mention contraire.

Chaque partie de prestation peut faire l'objet d'une facturation distincte.

Les factures sont payables à **30 jours** à compter de la date d'émission.

En cas de retard de paiement, des pénalités sont applicables conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de **40 € pour frais de recouvrement**.

4. Conditions d'exécution

Le Prestataire s'engage à réaliser les prestations définies dans le devis, dans les délais prévus, sous réserve des conditions climatiques, d'accès au site, et de la bonne préparation du chantier.

Le Client doit assurer, à ses frais :

- L'accès sécurisé au site ;
- La mise à disposition d'une benne, sauf mention contraire ;
- Les coupures d'alimentation nécessaires (eau, électricité, gaz) ;

- Toute autorisation administrative ou d'occupation du domaine public, si nécessaire.

5. Sécurité

Le Client s'engage à ce que le site respecte les normes de sécurité applicables aux chantiers de démolition.

Le Prestataire se réserve le droit de suspendre les travaux si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, sans que cela ne constitue un manquement contractuel de sa part.

6. Sous-traitance

Le Prestataire se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants qualifiés pour tout ou partie des prestations, sans information préalable du Client. Le Prestataire demeure responsable de la bonne exécution des travaux sous-traités.

7. Annulation ou report

En cas d'annulation de l'intervention par le Client moins de **5 jours ouvrés** avant la date prévue, des frais forfaitaires correspondant à **20 % du montant total HT** pourront être facturés.

Toute demande de report devra être formulée par écrit au minimum **3 jours ouvrés** avant le démarrage prévu des travaux.

8. Responsabilité

Le Prestataire est assuré pour sa responsabilité civile professionnelle. Toutefois, il ne saurait être tenu responsable des dommages causés par des installations existantes non signalées, ni des retards dus à des tiers ou à un cas de force majeure.

9. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit dans un délai de **7 jours** suivant la fin des travaux. Passé ce délai, les prestations seront considérées comme acceptées sans réserve.

10. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis au **Tribunal de Commerce de Vannes**, seul compétent.